



Dialogue interactif avec l'experte internationale en droits de l'homme sur la Colombie

Genève, le 2 avril 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie Madame Urrejola pour la présentation de son rapport.

En tant que pays impliqué de longue date dans le processus de paix, la Suisse tient à féliciter les autorités colombiennes pour leur volonté de coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, notamment afin de mettre en œuvre les recommandations de la Commission pour la clarification de la vérité, de la coexistence et de la non-répétition.

La protection des civils et des défenseurs des droits de l'homme, les garanties de leur participation au processus de paix, la réintégration des ex-combattants ainsi que la protection et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés doivent rester au centre des préoccupations.

En ce sens, nous appelons les autorités colombiennes à renforcer les mécanismes existants afin de permettre une participation effective et



inclusive aux décisions de l'Etat, en particulier pour les communautés autochtones et afro-colombiennes encore trop souvent victimes de violences.

Nous encourageons les autorités colombiennes à renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans les actions de l'Etat ainsi qu'à consolider la présence étatique dans les départements et territoires ruraux.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 5 de l'accord de paix, il nous semble crucial de garantir les réparations et garanties de non-répétition effectives centrées sur les victimes.

Madame l'experte internationale,

Comment la communauté internationale peut-elle soutenir la Colombie afin de répondre aux défis identifiés dans le rapport ?

Je vous remercie.